



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01598

Numéro SIREN : 480 307 131

Nom ou dénomination : BDO FRANCE - Léger et associés

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2012 sous le numéro de dépôt 111229



1211134001

DATE DEPOT : 2012-12-03

NUMERO DE DEPOT : 2012R111229

N° GESTION : 2005B01598

N° SIREN : 480307131

DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés

ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2012/06/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE CO-GERANT(S)

BDO France - Léger et Associés
SARL au capital de 50.000 €
Siège social : 113 rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS B 480 307 131

05 B 1598
CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PG 29/06/12 EF

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE
Le 29 juin à 12 h 30

Au siège social,

Les associés de la SARL BDO FRANCE - LEGER ET ASSOCIES ont été convoqués en
assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GTC DE PARIS
I V R
- 3 DEC. 2012
M 299
No Dônôt

- Démission d'un cogérant
- Pouvoirs en vue des formalités.

La feuille de présence certifiée exacte, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel Léger préside la réunion en sa qualité de cogérant.

Monsieur Patrick Giffaux assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le cabinet ARCADE AUDIT, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président donne lecture du rapport de la cogérance et des rapports du Commissaire aux comptes.

Il met à la disposition des associés :

- les projets de résolutions.

Les débats sont ouverts.

Le Président informe les associés de la démission de Monsieur François ROSSE de son mandat de cogérant.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

[Signature]

[Signature]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François ROSSE de son mandat de cogérant à compter de ce jour. _____

Elle lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice en cours. _____

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents _____

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités utiles.

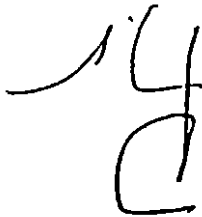
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

* * *

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire.

Michel Léger
Président de séance



Patrick Giffaux
Secrétaire de séance

